

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme DEBROAS	à	Mme PASQUALAGGI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme FERRI-PISANI

Etaient absents :

M. BARTOLI, Mme PASTINI, M. RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, MM. MARCANGELI, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 31 Janvier 2011

Délibération N°2011 / 23

Programme d'acquisition pour le renouvellement et l'extension du parc des horodateurs.

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Le présent dossier de subvention porte sur la modernisation et l'extension du stationnement payant de surface suite à la reprise de sa gestion en régie par la ville.

La Ville d'Ajaccio a confié à une société la délégation du stationnement payant du centre ville. Par délibération n° 95/32 en date du 29 mai 1995, Cette convention a pris effet le 1^{er} août 1995 pour une durée de 15 ans.

Elle arrive à échéance le 31 janvier 2011.

Par délibération N° 2008/01 du 24/01/2008 du Conseil Municipal, la ville a fixé une nouvelle stratégie en matière de stationnement sur le centre ville en actant les principes suivants:

- 1) Délégation de Service Public pour la création de deux ouvrages de stationnement souterrains et exploitation de ces derniers avec le parc du Diamant,
- 2) reprise de l'exploitation du stationnement de surface en régie,
- 3) construction d'un ouvrage de stationnement à structure démontable dans le secteur Marconajo sous Maîtrise d'Ouvrage Publique

Aujourd'hui, il s'agit pour la Ville de reprendre l'exploitation du stationnement de surface en régie, de moderniser le parc horodateur existant et d'étendre la zone de stationnement payant de surface idéalement répartie à la périphérie proche du centre ville.

Le programme de l'opération consistera dans un premier temps par remplacer les horodateurs existants, de 15 ans d'âge, qui ne prennent en compte qu'un seul moyen de paiement, celui de la monnaie, par des horodateurs plus modernes pouvant utiliser l'énergie solaire, acceptant les moyens de paiement modernes (cartes à puces, cartes bancaires, ..) et pouvant permettre une gestion centralisée du stationnement.

La présente opération doit permettre d'étendre la zone du stationnement de surface autour de celle existante et de la porter à environ 1500 places (parking du quai des torpilleurs : 154 places, parking du port Charles Ornano, Amirauté : 153 places, parking du port Charles Ornano, Castelvecchio : 50 places, parking du square César Campinchi : 96 places, parking de la place Miot : 300 places)

La modernisation du parc horodateurs et l'extension de la zone du stationnement payant de surface doivent permettre la création de trois zones définies (zone orange, zone bleue, zone verte).

L'objectif global étant de permettre une augmentation du taux de rotation des véhicules et donc de proposer une offre de stationnement supplémentaire, disponible en permanence sur des artères très sollicitées.

Ce nouvel équipement permettra également de trouver un équilibre financier entre le stationnement payant de surface, exploité en régie et les contrats du stationnement payant en ouvrages souterrains ou aériens

Le montant de l'opération est estimé à 700 000,00 € H.T., soit près de 756 000 € TTC

DESCRIPTION ET COUT DES TRAVAUX

N° de prix	Désignation des ouvrages	Unité	Quantité	PU HT	Montant HT
100	Mise en œuvre de matériels du système Horodateurs (ratio : 1 horodateur/20 places de stationnement)				
101	Fourniture et Pose horodateur type 1 (pièces monnaie),	U	30	4300	129 000
102	Fourniture et Pose horodateur type 2 (pièces monnaie, Kit GPRS),	U	30	4500	135 000
103	Fourniture et Pose horodateur type 3 (pièces monnaie, Kit GPRS, Monéo, Carte Ville),	U	30	4700	141 000
104	Fourniture et Pose horodateur type 4 (pièces monnaie, Kit GPRS, CB, Monéo, Carte Ville),	U	30	6000	180 000
200	Mise en œuvre d'un système de centralisation Horodateurs				
201	Système centralisation (Hors informatique)	F	1	8 750	8 750
202	mise en service du système centralisation	F	1	2000	2 000
300	Prestations d'accompagnement spécifique Horodateurs				
301	formation des utilisateurs à la gestion du système	F	1	4 250	4 250
	TOTAL HT HORODATEURS				600 000
II	Mise en œuvre de matériels du système bornes de stationnement minute				
	Fourniture et pose d'une borne de stationnement minute 2 places	U	10	6000	60 000
2000	Terrassements et maçonneries				
	Installation, signalisation de chantier, Tranchées, Chambre de tirage, Réfection de revêtement Béton dosé à 350 Kg/m ³	F	10	2000	20 000
2100	Fourreaux				
2101	Fourniture et pose de fourreaux	F	10	20	200
2200	Câblages et électricité				
2201	Fourniture et pose de câble d'alimentation	U	10	500	5000
2300	Fibre optique multimode				
2301	Fourniture et tirage de fibre, structure tubée étanche, gaine LSOH	F	10	500	5000
2400	Tests Réflectométrie pour fibre multimode				
2401	Mesure 2 sens à 1300 mm avec cahier de recette	F	1	1800	1800
2500	Prestations d'accompagnement spécifique bornes de stationnement minute				
2501	formation des utilisateurs à la gestion du système	F	1	2000	2000
2600	Raccordement et recollement				
2601	Raccordement au réseau EDF, Eclairage Public, Fibre Optique	F	1	6 000	6 000
	TOTAL HT Bornes de Stationnement				100 000
	Total Général Horodateurs et Bornes de Stationnement HT				700 000

MONTANT DE L'OPERATION

DESIGNATION DES AMENAGEMENTS	MONTANT EN EUROS
1 – HORODATEURS	600 000,00
2 – BORNES DE STATIONNEMENT MINUTE	100 000,00
TOTAL HT	700 000,00
TOTAL GLOBAL DE L' OPERATION TTC	756 000,00

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de la dotation quinquennale de la commune, ainsi que du Conseil Général de la Corse du Sud.

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

Montant de l'opération	700 000,00 € HT	soit	756 000,00 € TTC
Participation CTC (40 % du montant HT)			280 000.00 €
Participation CG 2A (35 % du montant HT)			245 000.00 €
Part communale (calculée sur le montant HT)			175 000.00 €

CONSIDERANT que les crédits nécessaires seront proposés au Budget prévisionnel 2011 :

EN INVESTISSEMENT :

En Dépenses :

→ Chapitre 23, Article 2315, Fonction 822.

En Recettes :

→ Chapitres 13, Article 1322

→ Chapitres 13, Article 1323.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- **D'approuver le présent programme d'acquisition pour le renouvellement et l'extension du parc des horodateurs,**
- **D'adopter le plan de financement de l'opération,**
- **D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès des collectivités locales.**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï l'exposé de Monsieur François GABRIELLI, Adjoint délégué,
Et après en avoir délibéré,

VU, La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
VU, La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
VU, La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Municipale compétentes en date du 28 janvier 2011,

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- Le programme d'acquisition pour le renouvellement et l'extension du parc des horodateurs tel qu'exposé ci-dessus,

ADOPTE,

- Le plan de financement relatif au programme d'acquisition pour le renouvellement et l'extension du parc des horodateurs établi comme suit :

	CTC	CG	Ville
	280 000.00 €	245 000.00 €	175 000.00 €
Montant du programme d'acquisition pour le renouvellement et l'extension du parc des horodateurs	700 000,00 €		

AUTORISE M. le MAIRE,

A solliciter les subventions nécessaires auprès de la Collectivité Territoriale de Corse et du Conseil Général de la Corse du Sud.

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme seront proposés à l'inscription du BP 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI